Procès Verbal du Conseil Municipal
Vendredi 26 mai 2023, 19 heures
Salle du conseil municipal

BOURGANEUF

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de M. Régis RIGAUD, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 23
Date de convocation : le 22 mai 2023

Présents : Régis RIGAUD, Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT, Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Karine GARGUEL, Alain BOSLE, Annick LAGRAVE, Laurent GAUTIER, Clément BENABDELMALEK, Patricia DELAGE, Hamidé BILGIN AKYUZ, Paule CALOMINE, Ramazan OGUTCU, Bernard FREISSEIX, Raymond LALANDE, Carmen CAPS.

Absents ayant donné procuration :
Alain FINI a donné procuration à Alain BOSLE
Myriam FLOIRAT a donné procuration à Clément BENABDELMALEK
Julien ROY a donné procuration à Régis RIGAUD

Absents excusés : Fabrice CHARRIER, Valérie JAMES, Anabelle DUJARDIN PERGAUD, Laurent SZCEPANSKI

Clément BENABDELMALEK a été élu secrétaire de séance.

Les points à l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2023
2) Demande de concours technique et financier du SDEC et autorisation du maire pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC pour les travaux d'éclairage public
3) 1ère tranche de travaux de l'église St Jean Baptiste : plan de financement
4) Modification du prix de vente du CD du concert inaugural de l'orgue
5) Adhésion au service de médecine agréée
6) Adhésion 2023 au Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin (FACLIM)
7) Demande d'inscription du mur d'escalade extérieur du Verger au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) du Département de la Creuse
8) Chaufferie municipale, réhabilitation de l'équipement et extension du réseau, proposition du concessionnaire et démarches juridiques dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) en cours et des règles de la commande publique
9) Retrait de la commune du groupement de commandes pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie mis en place par la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest
10) Plan d'adressage, numérotation et dénomination de voies communales

---

Le quorum étant réuni et le secrétaire de séance désigné, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2023.

2) Demande de concours technique et financier du SDEC et autorisation du maire pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC pour les travaux d'éclairage public

Régis RIGAUD rappelle le projet routier à mener par le Département de la Creuse sur la portion de la RD912 entre le carrefour de l'avenue de la gare/rue du Pré Piquet et l'entrée de ville, route de Bénévent. En amont, la commune doit enfouir les réseaux électriques et d'éclairage public sur une portion d'environ 300 mètres. Pour se faire, il est proposé une convention de co-maitrise d'ouvrage avec le SDEC qui se chargera du montage des dossiers techniques, de la collecte et de la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie pour cette opération. Cette portion de voirie sera également concernée par un aménagement des pistes cyclables.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité la signature de la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative aux installations d'éclairage public et désignent le SDEC comme maître d'ouvrage temporaire unique de l'opération.

Régis RIGAUD informe le conseil municipal qu'après vérification, il a bien été possible de paramétrer un éclairage des places de l'étang, du mail et de l'hôtel de ville jusqu'à minuit afin de favoriser l'accès et le stationnement au centre-ville après 21 heures, heure d'extinction de l'éclairage public. Une communication sera faite sur le site Internet et le compte Facebook de la commune.
Carmen CAPS demande si la modification des horaires de fonctionnement de l'éclairage public a permis de réaliser les économies escomptées.
Régis RIGAUD indique que la facturation étant semestrielle, elle n'a pas été encore reçue pour la période hivernale.

3) 1ère tranche de travaux de l'église St Jean Baptiste : plan de financement

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT rappelle que les travaux de sécurité ont été réalisés et qu'il faut désormais débuter la 1ère tranche de travaux de restauration du clocher. Le conseil a délibéré sur un montant prévisionnel d'un million d'euros en 2022. À la suite de la consultation des entreprises, au regard du contexte économique, ce montant est porté à 1 152 003 € HT. Les financeurs ne majorant pas leurs soutiens, la part d'autofinancement est donc plus conséquente, soit 408 003 €. La DRAC a indiqué que les soutiens financiers seront moindres, probablement de l'ordre de 40 %, pour les tranches de travaux à venir, au lieu des 60 % sur cette 1ère tranche. Il est à noter qu'actuellement, le lot électricité reste prévisionnel car aucune offre n'a été reçue. Le maître d'œuvre relance les entreprises.
Il est précisé que cette 1ère tranche de travaux commencera par la mise en place de l'échafaudage le long de la rue Zizim à compter de septembre 2023. La durée des travaux est estimée à 1 an et demi. Une communication sera faite auprès des commerçants et des riverains car il y aura des incidences sur le stationnement et le marché municipal.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le nouveau plan de financement et autorisent le maire à signer les marchés de travaux.

4) Modification du prix de vente du CD du concert inaugural de l'orgue

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT rappelle que le concert inaugural de l'orgue a fait l'objet d'un CD mis en vente à l'accueil de la mairie, sans succès. L'association des amis de l'orgue se propose d'en acquérir un lot qu'ils vendront 10 euros lors de leurs concerts.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'augmentation du prix de vente de 6 € à 10 €.

5) Adhésion au service de médecine agréée

Régis RIGAUD expose que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse propose à nouveau un service de médecine agréée. En effet, il y a plusieurs années, un service de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle des risques professionnels existait, puis les communes ont dû recourir à des médecins privés. Ce conventionnement est proposé jusqu'en 2026. Le coût de l'examen s'élève à 50 €.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'adhésion au service de médecine agréée.

6) Adhésion 2023 au Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin (FACLIM)

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT explique que cette association regroupe un ensemble de communes et possède de nombreuses œuvres d'art qu'elle met à leur disposition lors d'expositions organisées localement et ce autant que de besoin. Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT évoque l'intérêt d'un partenariat avec le centre international d'art et du paysage de Vassivière.
Hamidé BILGIN AKYUZ évoque les lieux d'exposition possibles et notamment la salle Marcel Desprez fermée aux horaires de la mairie et notamment le week-end. Il est évoqué le pôle des énergies mais le site étant payant et l'exposition gratuite, ce lieu n'est pas adapté.
Les élus conviennent que l'année 2023 permettra de tester ce partenariat et ce pour une cotisation de 0.15 € par habitant.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'adhésion au FACLIM, uniquement pour l'année 2023.

7) Demande d'inscription du mur d'escalade extérieur du Verger au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) du Département de la Creuse

Alain BOSLE indique que le Conseil Départemental a sollicité la commune afin qu'elle inscrive le mur d'escalade du Verger au PDESI. Cette inscription permettra une promotion du site. Le Département fournira un panneau de signalisation indiquant les normes, les règles de sécurité, les informations pratiques ; la commune devra maintenir l'existant (entretien, contrôle du site, accès libre), poser et entretenir le panneau informatif fourni.
Le conseil municipal évoque les Spirit Houses et leur remise en état. Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT précise que des négociations sont toujours en cours avec l'artiste afin de trouver un compromis de remise en état raisonnable financièrement.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la demande d'inscription au PDESI.

8) Chaufferie municipale, réhabilitation de l'équipement et extension du réseau, proposition du concessionnaire et démarches juridiques dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) en cours et des règles de la commande publique

Jacques MALIVERT et Sandrine FOURGNAUD, Directrice Générale des Services, expliquent que la société ENGIE, délégataire, après plusieurs années de discussion sur l'extension du réseau, propose désormais de mener l'étude de faisabilité pour cette extension du réseau. Une première proposition a été présentée mais doit être affinée d'un point de vue technique. Le réseau se verrait doubler et permettrait le raccordement d'un ensemble de bâtiments communaux, de logements CREUSALIS et un ensemble locatif privé. ENGIE réaliserait également les travaux de réhabilitation de la chaufferie, y compris le silo.
Régis RIGAUD indique que la mairie ne peut que se féliciter d'avoir mené depuis plusieurs années des discussions avec son délégataire et surtout de ne pas avoir cédé sur la prise en charge de certains travaux. Il reste à valider le temps d'amortissement des futurs aménagements (présentation définitive du futur réseau à la mi-juillet 2023) afin de déterminer le temps d'amortissement nécessaire à ENGIE et donc de vérifier la faisabilité juridique d'une prolongation de la DSP en cours. La commune doit missionner un prestataire pour l'accompagner sur le sujet.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la réalisation de l'étude de projet par le délégataire et autorisent le portage financier par celui-ci. Ils autorisent le maire à convenir avec le concessionnaire de la procédure la mieux adaptée pour permettre la réalisation de cette opération ainsi que le recours à un appui juridique en matière de commande publique.

9) Retrait de la commune du groupement de commandes pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie mis en place par la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

Régis RIGAUD rappelle l'adhésion à ce groupement en 2021 pour l'acquisition d'une cuve enterrée pour les ateliers municipaux et d'une cuve aérienne. La planification et les besoins de la commune ayant été modifiés, notamment au regard du budget 2023, et l'intercommunalité souhaitant mettre fin à ce groupement, le conseil municipal doit acter son retrait du groupement d'achats.

Régis RIGAUD profite de ce sujet relatif aux travaux pour confirmer l'arrivée de Céline BORDAGE à temps complet à compter du 1er juin 2023 comme responsable du service technique. Son bureau de travail se situe aux ateliers municipaux, au plus près des agents du service. Il évoque la dégradation de la voirie municipale et le travail d'inventaire actuellement mené afin de chiffrer le coût. Ces travaux seront menés, en lieu et place de la réhabilitation de la rue du Colonel Coutisson prévue au budget qui doit être reportée compte-tenu de la réflexion en cours relative à l'extension du réseau de la chaufferie municipale.

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, le retrait de la commune du groupement de commandes pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie porté par la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest.

10) Plan d'adressage, numérotation et dénomination de voies communales

Michelle SUCHAUD rappelle l'obligation pour les communes de compléter le fichier national des adresses locales. Elle rappelle également que, pour réaliser cette mission, la commune a mandaté le service Courrier Colis de La Poste au mois d'octobre 2022. À la suite du rapport d'audit rendu le 15 décembre 2022, un groupe de travail d'élus s'est réuni les 22 mars et 26 avril avec le prestataire afin d'identifier l'ensemble des voies et inventorier les anomalies et les modifications à apporter. Ainsi, concernant la nomination des voies (publiques ou privées), il est proposé ce qui suit :

- Nommer « Route de la Cascade » l'ensemble de la voirie actuelle communale existante ainsi que la route départementale en direction du village du Chezeau jusqu'à la limite de la commune.
- Dénommer le chemin privé situé dans la résidence du Puy « chemin Coutisson » puisque cette voie est située à l'arrière de la rue du Colonel Coutisson.
- Modifier l'appellation de la fin du chemin des prairies (portion à proximité de la rue du Pré Piquet) en « rue du Pré Piquet ».
- Dénommer le chemin menant à la station de La Terrade « chemin de la Perrière ».
- Dénommer la voie de la zone de la Grange Bonnyaud en « rue de la Grange Bonnyaud ».
- Dénommer l'impasse de la zone de la Grange Bonnyaud en « impasse de Chez Gayaud ».
- Nommer la voie menant au Hall, du carrefour de la rue du Billadour et du chemin de la prise d'eau, jusqu'au chemin de Sagnat Martys, y compris la voie menant à la chaufferie municipale, en « rue Rouchon Mazérat ».
- Changer respectivement le nom des trois voies intitulées avenue de la Voie Dieu, impasse de la Voie Dieu, allée de la Voie Dieu, respectivement en « Rue Simone Veil », « Impasse Joséphine Baker » et « Impasse Georges Sand ».
  Annick LAGRAVE demande pourquoi ces noms.
  Clément BENABDELMALEK indique que les élus du groupe de travail ont choisi le thème de femmes ayant marqué leur époque.
- Nommer la portion reliant la rue Joliot Curie jusqu'à l'avenue de la République en « chemin de Bellevue ».
- Nommer la voie reliant la route de la cascade au moulin de la Pareix en « chemin de la Pareix ».
- Nommer « allée du Verger » l'ensemble de la voie, depuis la jonction avec l'avenue du petit bois jusqu'au site des gorges du Verger.
- Prolonger la rue Félix Henri Truffy jusqu'à la jonction de l'allée du Verger, y compris l'impasse longeant la maison de l'enfant.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la dénomination des rues proposée.

Les services postaux vont poursuivre le travail de numérotation.
Régis RIGAUD précise donc que les personnes qui vont changer d'adresse devront réaliser les démarches auprès des différents organismes comme les impôts, les fournisseurs d'énergie et de téléphonie mais également changer leurs papiers d'identité, carte grise. Une réunion publique sera organisée dès que l'ensemble de l'adressage sera validé.

Il est proposé au conseil municipal de réfléchir sur la dénomination de trois édifices publics : le stade municipal, l'espace tennistique et l'ex-maison de la formation.

Clément BENABDELMALEK indique que le groupe de travail a évoqué des noms de personnalités locales décédées ayant œuvrer dans le domaine associatif. Il pense que les associations comme l'USCB et le club de tennis pourraient être sollicitées.
Une nouvelle réunion du groupe de travail sera fixée.

Questions diverses :

- Jumelage Zirndorf-Bourganeuf, 35ième anniversaire programmé les 25-26-27 août prochains. La commune réservera des chambres à l'auberge de l'âtre. Il y aura également des hébergements en famille. La fanfare de Zirndorf ne sera pas présente. Il est prévu un échange d'arbre. Les élus sont invités à réfléchir au lieu de plantation du tilleul : stade municipal, coulée verte… La commune a obtenu une aide départementale pour financer cet anniversaire.
- Le congrès des anciens sapeurs-pompiers s'est bien déroulé avec de nombreuses personnes présentes.
- APAJH : la signature de la vente foncière est programmée le 13 juillet à 14h à l'office notarial puis point presse souhaité par l'association à 16h à la salle Cauvin.
- Pôle des énergies : le concours de la mascotte est terminé, la remise des prix est programmée le 10 juin prochain à 11 heures au pôle. Le mécénat se poursuit.
- Régis RIGAUD propose aux conseillers municipaux de se réunir le 8 juillet à 12 heures à la salle Cauvin pour un point à mi-mandat.
- Licences et débits de boisson : le quota de licences IV (1 licence pour 450 habitants) est dépassé, la commune ne peut donc plus en attribuer (6 permises et 9 présentes). Pour attribuer des licences III (alcool de moins de 18°), il ne faut pas avoir atteint le nombre maximum de licences IV donc la commune ne peut pas attribuer de licence III. La seule possibilité pour vendre de l'alcool lors d'animations temporaires reste de demander un débit de boisson.
- « Inauguration de la Chapelle Notre Dame du Puy » programmée le 3 juin 2023.
- vente des biens fonciers communaux :

    * la chapelle de l'Arrier a fait l'objet de visites et d'autres sont programmées. Annick LAGRAVE indique qu'une partie de la population n'y est pas favorable. Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT précise que ce monument est classé mais désacralisé. Patricia DELAGE évoque la présence d'ossements. Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT précise que l'ensemble de la place était un ancien cimetière.

    * maison Morlat : une visite et potentiellement une deuxième.

    * salle Jean Jaurès : une demande.

- La vente de la maison dite « maison Brousse » est programmée la semaine prochaine entre l'acquéreur et l'EPF Nouvelle Aquitaine. Une fois cette vente signée, celle de l'ancien tribunal pourra être réalisée entre le même acquéreur et la ville de Bourganeuf.
- Michelle SUCHAUD et Patricia DELAGE demandent aux conseillers de solliciter le plus grand nombre de personnes pour s'inscrire au concours des maisons fleuries. Annick LAGRAVE évoque la réflexion engagée sur l'embellissement des entrées de ville qui est restée sans suite. Michelle SUCHAUD indique que la commune n'avait pas d'argent à y affecter. L'embellissement peut être réalisé à moindres coûts selon certains élus.

La séance est levée à 20 heures 45

Le Maire,

Régis RIGAUD

Le secrétaire de séance,

Clément BENABDELMALEK